

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**



TROISIEME COMMISSION
22e séance
tenue le
mercredi 26 octobre 1988
à 15 heures
New York

QUARANTE-TROISIÈME SESSION

*Documents officiels**

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 22e SEANCE

Président : M. ABULHASAN (Koweït)

puis : M. GALAL (Egypte)

SOMMAIRE

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (suite)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (suite)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES. ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMIS LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.3/43/SR.22
25 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTION DU VIEILLISSEMENT (suite) (A/43/583)

POINT 90 DE L'ORDRE DU JOUR : POLITIQUES ET PROGRAMMES ENTREPRIS AVEC LA PARTICIPATION DES JEUNES (suite) (A/43/601 et A/C.3/43/L.13)

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR : APPLICATION DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL CONCERNANT LES PERSONNES HANDICAPEES ET DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (suite) (A/43/3, A/43/634)

POINT 93 DE L'ORDRE DU JOUR : PREVENTION DU CRIME ET JUSTICE PENALE (suite) (A/43/3, A/43/354 et Corr.1, A/43/370, A/43/572)

POINT 107 DE L'ORDRE DU JOUR : LA FAMILLE DANS LE PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT (suite) (A/43/570)

POINT 144 DE L'ORDRE DU JOUR : RESPONSABILITE DES ETATS DE NE PAS PERMETTRE SUR LEUR TERRITOIRE, ET DE NE PAS INSTIGUER OU APPUYER SUR LE TERRITOIRE D'AUTRES ETATS, DES MANIFESTATIONS CHAUVINES, RACISTES ET AUTRES DE NATURE A CONDUIRE A LA DISCORDE ENTRE LES PEUPLES, ET ENGAGEMENT DES GOUVERNEMENTS ET DES MEDIAS DANS LE COMBAT DE TELLES MANIFESTATIONS ET POUR L'EDUCATION DES PEUPLES ET DE LA JEUNESSE DANS L'ESPRIT DE LA COOPERATION PACIFIQUE ET DE L'ENTENTE INTERNATIONALE; ET EVALUATION DE LA MISE EN OEUVRE DE LA DECLARATION CONCERNANT LA PROMOTION PARMIS LES JEUNES DES IDEAUX DE PAIX, DE RESPECT MUTUEL ET DE COMPREHENSION ENTRE LES PEUPLES (suite)

1. Mme KERN (Organisation mondiale de la santé) dit que la contribution de l'Organisation mondiale de la santé à la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement est récapitulée dans le rapport du Secrétaire général (A/43/583). Outre ces activités, l'OMS a lancé récemment le Programme spécial de recherche sur le vieillissement, qui vise à déterminer les moyens de minimiser le déclin des conditions physiques, mentales et sociales des personnes âgées tant dans les sociétés développées que dans les pays en développement. Le Programme spécial, dont les activités seront dirigées par un comité consultatif scientifique et un comité consultatif du Programme, dispose d'une structure et d'un budget propres et cherche à s'assurer la coopération d'autres organismes des Nations Unies. Spécifiquement, les objectifs du Programme sont les suivants : comprendre les processus fondamentaux du vieillissement; trouver des moyens de prévenir et de maîtriser les manifestations cliniques des troubles liés à l'âge et assurer une interaction entre les personnes âgées et la société.

2. Le Programme spécial de recherche sur le vieillissement encourage des activités de recherche qui tiennent compte des valeurs culturelles, sociales, économiques et autres de sociétés différentes. Par exemple, dans de nombreux pays en développement, les structures sociales et culturelles protègent les personnes âgées de l'isolement. Il faut encourager la mise en place de telles structures. Des études sont également en cours sur la manière de promouvoir l'autonomie des personnes âgées et d'inciter les voisins et la famille à leur venir spontanément en aide. A cet égard, l'OMS considère depuis longtemps que la cellule familiale est

(Mme Kern)

la base même sur laquelle repose toute la conception des soins de santé primaires et de la santé pour tous. C'est pourquoi l'Organisation se félicite de l'inscription à l'ordre du jour de la question relative à la famille et de la proposition tendant à proclamer une année internationale de la famille.

3. D'après les estimations de l'OMS, environ 100 à 120 millions de personnes souffrent d'handicaps dans les pays en développement et pourraient bénéficier d'une réadaptation. Ce nombre augmente et devrait atteindre 130 à 150 millions d'ici à l'an 2000. Entre autres activités en faveur des handicapés, l'Organisation a mis au point une approche plus moderne de la technologie orthopédique, le but recherché étant de permettre aux pays de créer, à des coûts avantageux, des centres orthopédiques locaux, élaboré un manuel visant à sensibiliser les collectivités et à accroître leur participation aux soins aux handicapés et mis à jour le Manuel sur la classification internationale des déficiences, incapacités et handicaps.

4. Les activités prévues ou en cours concernant la jeunesse sont les suivantes : examen en mai 1989 par l'Assemblée mondiale de la santé du thème "La santé des jeunes"; réunions de travail en vue de la planification d'actions à l'échelon national; publications spécialisées; élaboration et application de nouvelles méthodes de recherche comportementale auprès des jeunes; réunions de travail sur la prestation de services de conseils et sur les techniques de la communication en ce qui concerne l'hygiène sexuelle et le comportement procréateur chez l'adolescent; collaboration avec l'Unesco à des activités tendant à éduquer les jeunes au sujet des maladies sexuellement transmissibles et du SIDA; participation à des réunions internationales.

5. Le vieillissement, la prévention de l'invalidité et la réadaptation, les politiques et programmes concernant la jeunesse figurent parmi les grandes questions des années 90 et au-delà, l'Organisation mondiale de la santé leur accorde la priorité la plus élevée.

6. M. OGURTSOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) signale que la création de conditions favorables aux jeunes est l'un des objectifs premiers de la politique socio-économique de l'Etat socialiste. En RSS de Biélorussie, la perestroïka, conjuguée au développement de la démocratie, à l'accélération du développement socio-économique et à l'intensification du progrès des sciences et des techniques, suscite actuellement une série de réformes qui touchent à tous les aspects de la vie. Les jeunes doivent participer plus que jamais aux activités politiques, économiques et sociales. De nouvelles possibilités leur sont offertes d'exercer leurs droits au titre de la Constitution et de la loi sur les collectifs de travailleurs. Dans le cadre du système d'enseignement technique et professionnel de l'Etat, une formation professionnelle est assurée dans tous les secteurs de l'économie. En outre, l'éducation des jeunes est conçue de manière à développer chez eux une personnalité équilibrée et socialement active, ainsi qu'à leur faire aimer et protéger l'environnement.

7. Il est regrettable qu'après l'Année internationale de la jeunesse, les activités consacrées aux jeunes aient marqué un fléchissement dans de nombreux pays; ce qui n'est heureusement pas le cas en RSS de Biélorussie. Celle-ci estime que les travaux de l'Organisation des Nations Unies et d'autres institutions

(M. Ogurtsov, RSS de Biélorussie)

concernant les questions relatives aux jeunes sont utiles aux Etats Membres, même s'ils manquent parfois de perspective et de direction précise. L'une des fonctions essentielles du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires est de renforcer les canaux de communication entre l'Organisation des Nations Unies, les jeunes et leurs associations en vue d'assurer des échanges d'information plus efficaces sur l'expérience acquise par les pays dans le domaine de la jeunesse et sur les programmes qu'ils ont entrepris en faveur des jeunes. A cette fin, il faut intensifier la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales de jeunes, qui contribuent activement à mobiliser les jeunes dans la lutte pour la paix, l'égalité des droits et la réalisation des objectifs et principes de l'Organisation des Nations Unies.

8. La réunion informelle à Genève des organisations internationales non gouvernementales de jeunes constitue un moyen de communication efficace. Il faut développer ce type de contacts et varier le lieu de ces réunions. Le rôle du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires dans le resserrement des liens entre l'Organisation des Nations Unies et les réunions informelles à Genève doit être renforcé.

9. Afin de sensibiliser davantage l'opinion aux problèmes de la jeunesse, il faudrait envisager d'élaborer un instrument juridique international sur les droits des jeunes. La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie souscrit pleinement à l'avis exprimé par le représentant du Maroc sur la nécessité de réduire les dépenses militaires et de réaffecter les ressources ainsi dégagées à des programmes sociaux.

10. M. GALGAU (Roumanie) dit que depuis quelque temps les gouvernements ont tendance à ralentir leurs efforts en faveur des personnes handicapées, ce qui tient aux difficultés économiques et sociales auxquelles de nombreux pays, notamment les pays en développement, se trouvent confrontés. Il est regrettable que la réduction des programmes sociaux combinée aux effets débilissants de la dette extérieure se soit traduite par une négligence croissante à l'égard du groupe de population qui a le plus besoin d'une protection sociale. La Roumanie souscrit pleinement aux recommandations adoptées à la réunion mondiale d'experts de 1988 en vue de surmonter les difficultés qui ont marqué la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour les personnes handicapées et d'accomplir davantage pendant les cinq prochaines années.

11. La Roumanie a créé un comité national de coordination pour la protection et la réadaptation des personnes handicapées. Les enfants et les jeunes handicapés bénéficient maintenant de centres spéciaux d'enseignement, d'éducation et de formation professionnelle et de nouveaux centres de réadaptation des handicapés ont été récemment créés. Des programmes spéciaux sont également entrepris pour assurer la pleine réinsertion des handicapés dans tous les domaines de la vie économique et sociale.

12. La coopération multilatérale en matière de coordination des politiques, d'établissement de principes directeurs et de formulation de stratégies durables pour lutter contre la criminalité n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant.

(M. Galgau, Roumanie)

A cet égard, le représentant de la RSS de Biélorussie se demande si les réunions préparatoires interrégionales d'experts qui précèdent les congrès sur la prévention du crime et ces congrès eux-mêmes sont les cadres les mieux appropriés pour assurer une telle coopération. En outre, tant que les causes majeures de la criminalité, à savoir les conditions économiques et sociales actuelles, n'auront pas été éliminées, aucun progrès notable n'est à escompter. Il faut procéder à une réévaluation sérieuse de ce que l'Organisation des Nations Unies est en mesure de faire dans le domaine de la prévention de la criminalité.

13. On n'a pas accordé une attention suffisante aux problèmes de la délinquance juvénile, surtout à la prévention de la criminalité chez les jeunes, ainsi qu'à l'éducation et à la réinsertion sociale des jeunes délinquants. La Roumanie sait par expérience que les mesures préventives et une action spéciale en faveur de la réinsertion sociale des délinquants sont les seuls moyens durables de combattre la criminalité. Le programme d'amnistie des délinquants, mis en oeuvre sur une grande échelle au début de 1988 conjointement avec des programmes spéciaux de formation et de réinsertion des délinquants, s'est révélé très satisfaisant.

14. La Roumanie souscrit pleinement aux vues exprimées par la Pologne, à savoir qu'il faut renforcer la famille, cellule de base de la société. La famille non seulement assure une protection, en période de difficulté économique, aux personnes qui ont le plus besoin d'aide, mais elle a également des possibilités d'adaptation insoupçonnées à des situations et problèmes nouveaux. Par conséquent, et en dépit des réserves émises, la délégation roumaine souscrit à la proclamation d'une année internationale de la famille. Ce sera l'occasion de souligner l'importance de la famille et de lancer des politiques qui assureront plus efficacement son bien-être.

15. Pour M. SHKUKA (Jamahiriya arabe libyenne), l'Année internationale de la jeunesse a permis, entre autres, de mieux comprendre à l'échelle mondiale les problèmes et les besoins des jeunes. Les activités entreprises par les organismes des Nations Unies et les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour donner suite à l'Année ont aidé de nombreux gouvernements, surtout ceux des pays en développement, à donner une nouvelle impulsion aux organisations de jeunes et à adopter des mesures pour assurer la pleine intégration de ces derniers au processus de développement. Les succès obtenus sont encore très limités, mais l'expérience acquise permet d'être optimiste.

16. Ni les jeunes, ni aucun autre groupe social, ne souffrent du chômage en Jamahiriya arabe libyenne, ce qui n'empêche pas ce pays d'être sensible au sort inhumain qui est celui des jeunes dans les pays où le chômage de ces derniers pose un problème grave. Les politiques et programmes concernant les jeunes, loin de se limiter à assurer l'exercice de droits élémentaires comme le droit au travail, doivent permettre aux jeunes de réaliser leurs aspirations grâce à des plans et programmes répondant à leurs vœux. Conformément à cet objectif, la Jamahiriya a révisé ses programmes scolaires pour tenir compte des aptitudes individuelles et du potentiel des jeunes. Outre l'instruction dans les disciplines scolaires de base, les jeunes bénéficient désormais d'une formation professionnelle qui facilite leur entrée dans la vie active.

(M. Shkuka, Jamahiriya arabe libyenne)

17. L'un des vœux les plus chers des jeunes est de vivre dans la dignité et la paix. La communauté internationale doit donc s'intéresser particulièrement aux jeunes qui vivent sous des régimes colonialistes et racistes et sont souvent forcés de lutter pour leur liberté, jetés en prison et soumis à l'oppression et à l'exploitation.

18. L'Année internationale des personnes handicapées a été l'une des années internationales les plus satisfaisantes qui aient jamais été organisées par l'Organisation des Nations Unies, ce qui donne la mesure de l'immense intérêt que le monde d'aujourd'hui manifeste pour les personnes handicapées et leurs problèmes. Afin d'assurer la mise en oeuvre du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, la Jamahiriya arabe libyenne a créé un comité national chargé d'élaborer des principes directeurs, des programmes et une législation visant à protéger ces personnes. Diverses lois ont été promulguées qui garantissent aux personnes handicapées un logement, une aide domestique, des prothèses, l'accès à l'éducation et l'exonération d'impôts. De même, des mesures ont été prises pour permettre aux handicapés d'utiliser les transports publics et d'importer des articles sans avoir à payer de droits de douane. De nombreux séminaires, conférences et manifestations sportives ont été organisés et des centres de réadaptation ont été construits. La délégation libyenne tient à souligner l'importance de la coopération technique internationale pour tout ce qui a trait aux personnes handicapées et fait observer à cet égard que les pays industrialisés ont une grande responsabilité à assumer qui est de mettre leurs moyens et connaissances techniques à la disposition des pays en développement qui en ont le plus besoin.

19. La délégation libyenne réaffirme l'importance des résultats obtenus par les divers congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants et du rôle qu'ils jouent en renforçant la coopération internationale et en stimulant le dialogue international sur la criminalité. La Jamahiriya s'intéresse depuis longtemps aux questions relatives à la prévention du crime et elle participe activement depuis plusieurs années aux travaux du Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance.

20. En octobre 1988, la Jamahiriya arabe libyenne a accueilli un séminaire des pays arabes sur la délinquance juvénile dans le monde arabe, qui a réuni des représentants de ces pays, des centres de recherche, des universités, des institutions et organismes internationaux et de l'Organisation des Nations Unies. Le séminaire a été l'occasion d'étudier l'expérience des pays arabes et d'autres pays en matière de prévention de la délinquance juvénile, les normes internationales relatives à ce type de délinquance et leur applicabilité au monde arabe, ainsi que le plan de Tripoli pour l'administration de la justice pour mineurs. Les conclusions du séminaire seront communiquées aux organisations internationales compétentes.

21. Des faits importants concernant le domaine des droits de l'homme ont été enregistrés dans le pays depuis mars 1988. Les notions de criminalité et de traitement des délinquants ont été redéfinies et la délégation libyenne espère que ces faits nouveaux trouveront un écho au niveau international.

22. M. Galal (Egypte) prend la présidence.

23. Mme LABARIA (Philippines) partage l'opinion émise par la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne selon laquelle la crise qui sévit actuellement au niveau mondial est autant sociale qu'économique. La politique sociale doit par conséquent faire partie intégrante des stratégies de développement. Mme Labaria passe en revue les politiques sociales actuelles arrêtées par la communauté internationale et met l'accent sur les principes directeurs pour les politiques et programmes de protection sociale orientés vers le développement dans un avenir proche établis à l'intention des responsables nationaux, régionaux et interrégionaux. C'est leur application au niveau national qui sera la pierre de touche de ces principes directeurs, aussi l'Organisation des Nations Unies doit-elle continuer d'appuyer les efforts déployés à cette fin.

24. La délégation philippine se félicite qu'un débat soit consacré à la famille et à son rôle dans le processus du développement. Aux Philippines, la famille est considérée comme le fondement même de la nation. Ce principe a été institutionnalisé dans la Constitution de 1987, laquelle comprend des dispositions visant à renforcer la solidarité au sein de la famille, promouvoir le développement de cette dernière, protéger l'institution du mariage ainsi que les droits des conjoints et des enfants. Mme Labaria appuie de tout son coeur la proposition tendant à proclamer une année internationale de la famille.

25. Les résultats des efforts et activités consacrés à la jeunesse sont encourageants. Le monde entier semble de plus en plus sensible aux besoins et aspirations des jeunes, et il est désormais largement admis que la participation des jeunes doit être considérée comme faisant partie intégrante du processus de développement. Pleinement conscient du rôle crucial joué par les jeunes Philippines, le Gouvernement a adopté une politique propre à favoriser et à protéger le bien-être général des jeunes. C'est ainsi que le plan à moyen terme pour le développement, 1987-1992, met l'accent sur le développement de l'enseignement des valeurs à l'école et l'importance de l'égalité des chances en matière d'éducation et de formation. A cette fin, les Philippines ont promulgué une loi prévoyant la gratuité de l'enseignement secondaire dans les écoles publiques à compter de 1988. Parmi les autres activités importantes, il faut citer le Congrès national de la jeunesse qui s'est tenu du 14 au 16 octobre 1988 et qui a étudié plus particulièrement les questions relatives au développement de la jeunesse rurale.

26. Les personnes âgées occupent une place extrêmement importante dans la société philippine, vu leur grande expérience et leur sagesse. En vue d'appliquer le Plan d'action international sur le vieillissement, le Gouvernement a formulé, en consultation avec les personnes âgées, un plan d'action national axé sur leurs besoins particuliers tels que la santé et la nutrition, l'autosuffisance économique, les soins collectifs et la participation de la communauté, ainsi que l'engagement social et spirituel.

27. L'année 1988 marque une étape particulièrement importante car l'Assemblée générale doit prendre une décision sur les recommandations de la Réunion mondiale d'experts chargée d'évaluer les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action mondial pour les personnes handicapées, qui s'est tenue en août 1988. La délégation philippine accueille favorablement ces recommandations et espère qu'elles donneront un nouvel élan à ce programme.

(Mme Labaria, Philippines)

28. Les Philippines ont pris un certain nombre de mesures en faveur des personnes handicapées. Le Conseil national pour la protection des personnes handicapées a été créé en 1987. Agissant en tant qu'organe de consultation et de coordination pour les organisations gouvernementales et non gouvernementales, le Conseil a notamment joué un rôle très actif dans les efforts faits pour rendre les écoles et les rues des villes accessibles aux étudiants handicapés. Par ailleurs, les Philippines célèbrent tous les ans une Semaine nationale consacrée à la prévention de l'incapacité et à la rééducation. Le Gouvernement a également mis en oeuvre un certain nombre de politiques visant à garantir aux personnes handicapées l'égalité des chances dans l'emploi notamment en sollicitant la participation volontaire du secteur privé par le biais d'incitations fiscales, en organisant, à l'intention des handicapés, des programmes de formation et de réadaptation professionnelle, en particulier dans les zones rurales, et en décrétant des mesures fiscales à l'appui de ces programmes. Il veille par ailleurs à renforcer ses liens avec les organisations non gouvernementales nationales en tenant périodiquement des consultations avec les 13 régions du pays.

29. M. GOLEMANOV (Bulgarie) dit que les problèmes sociaux débordent souvent les frontières nationales et exigent une vaste coopération internationale. Pour préparer le terrain à cette fin, il convient d'identifier des priorités, de fixer des objectifs d'action commune, d'assurer une planification adéquate et de coordonner des programmes internationaux efficaces avec les activités entreprises aux niveaux national et régional.

30. La Bulgarie appuie les objectifs et activités prévus dans le Plan d'action international sur le vieillissement et le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées et a pris, au niveau national, un certain nombre de mesures en vue de répondre aux besoins existants et d'intensifier les efforts.

31. La Bulgarie s'intéresse également particulièrement aux activités internationales parrainées par l'ONU dans le domaine de la prévention de la criminalité et de la lutte contre celle-ci. Les congrès périodiques de l'ONU sont extrêmement utiles; leurs travaux devraient viser à renforcer et, chaque fois que cela est possible, à élargir le consensus sur les questions d'intérêt universel. Les principaux documents adoptés par le septième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants reflètent bien cette tendance; il faut espérer que le huitième Congrès tirera parti des résultats déjà obtenus pour poursuivre l'action entreprise. La Bulgarie accueille avec satisfaction l'offre faite par Cuba d'accueillir cet événement important.

32. L'Année internationale de la jeunesse a très utilement permis de faire ressortir les besoins particuliers des jeunes, promouvoir une vaste coopération dans l'évaluation des problèmes de la jeunesse et encourager la participation des jeunes à la recherche d'une solution aux grands problèmes nationaux, régionaux et internationaux. Une structure appropriée a été mise en place pour mener des activités constructives dans ce domaine. Il existe un lien étroit entre les activités entreprises par ou pour les jeunes et la lutte pour la paix et la sécurité internationales. D'autre part, les jeunes participent activement au processus de développement mais si l'on ne parvient pas à surmonter la crise

(M. Golemanov, Bulgarie)

socio-économique qui sévit dans le monde entier, il sera impossible de leur garantir la jouissance pleine et effective de leurs droits et libertés. C'est compte tenu de ces considérations que la Bulgarie a présenté la résolution 1987/44 de la Commission des droits de l'homme.

33. La délégation bulgare juge encourageant le rapport du Secrétaire général relatif à l'Année internationale de la famille (A/43/570) et espère que de nouveaux progrès seront réalisés en ce qui concerne les questions relatives à la famille et au processus de développement. Elle appuie les initiatives prises à cet égard par la Commission du développement social et le Conseil économique et social. Il faut renforcer le rôle de la Commission du développement social en augmentant le nombre de ses membres afin qu'elle reflète mieux la pluralité du monde en fixant le calendrier de ses sessions en fonction du rythme des travaux des autres commissions techniques du Conseil économique et social chargées des questions sociales et humanitaires et en insistant davantage sur l'interdépendance des problèmes sociaux au niveau mondial et sur la situation des groupes sociaux les plus vulnérables. La Commission doit chercher à obtenir des résultats concrets sur la base du consensus, encourager une évolution positive dans le domaine social et servir de cadre à un vaste échange de données d'expérience en matière de développement social. Les principes et objectifs de la Déclaration sur le progrès et le développement dans le domaine social offre des lignes directrices pour instaurer une large coopération qui soit fructueuse.

34. M. KOTÉY (Ghana) dit que les pays en développement font face à des difficultés économiques croissantes, dues principalement à l'inéquité de l'ordre international actuel. Des programmes d'ajustement structurel donnant la priorité aux secteurs économiques clefs ont infligé de graves privations notamment à la population rurale, aux femmes et aux enfants.

35. Les tendances démographiques actuelles montrant un accroissement très net de la population âgée dans un certain nombre de pays, la question du vieillissement doit être examinée à titre prioritaire et située dans un contexte socio-économique. C'est sur le continent africain que le nombre des personnes âgées va augmenter le plus rapidement au cours des prochaines années.

36. Au Ghana, la famille élargie et la communauté en général demeurent la principale source de soins pour les personnes âgées. Toutefois, les réformes économiques ont eu sur le plan social des conséquences néfastes dues aux changements occasionnés par le remplacement de sociétés agraires par de nouvelles économies basées sur l'industrie, à la séparation physique des générations du fait de la migration des jeunes vers les villes et les zones urbaines, au passage de la famille élargie à la famille nucléaire, notamment dans les zones urbaines et à l'emploi de plus en plus courant des femmes en dehors du foyer. Si cette évolution se poursuit, elle réduira à terme la capacité de la famille de s'occuper des personnes âgées. Le Gouvernement ghanéen a donc fondé un Comité national du vieillissement chargé d'examiner les futurs problèmes des personnes âgées afin de mettre en place des programmes de soins à leur intention. Le Ghana se félicite de la création de l'Institut international du vieillissement à Malte et entend coopérer activement à ses travaux.

(M. Kotey, Ghana)

37. Le Gouvernement ghanéen estime que le développement économique et social exige la participation active des jeunes. Il a créé, sous l'égide du Ministère de la jeunesse et des sports, une commission nationale de la jeunesse chargée de superviser les activités des groupes de jeunes et d'encourager ces derniers à participer aux activités économiquement viables et aux projets sociaux indispensables. Dans le secteur agricole, il a encouragé la création d'équipes de mobilisation qui regroupent les jeunes sans emploi afin de les intégrer aux travaux agricoles et qu'ils participent aux projets de développement communautaire en vue de freiner l'exode rural. En ce qui concerne les jeunes délinquants, il a fait porter ses efforts sur les mesures préventives plus que sur les mesures correctives et mis en place des programmes de formation professionnelle afin d'aider ces jeunes à se réinsérer dans la société. Il est également en train de créer des exploitations agricoles à l'intention des jeunes délinquants dans l'espoir de trouver une solution de rechange aux maisons de redressement.

38. Au Ghana, les plans et programmes à l'intention des handicapés sont axés sur la rééducation. Au fil des ans, un comité gouvernemental pour les personnes handicapées a cherché les moyens d'améliorer la situation de ces dernières et de les rendre plus autonomes.

39. Bien qu'il soit généralement admis que la prévention de la criminalité est une condition indispensable au développement économique et social, ce domaine demeure l'un des plus difficiles à réformer. Dans le monde en développement, les efforts déployés pour lutter contre des crimes déstabilisateurs tels que les crimes économiques et l'utilisation frauduleuse des fonds publics sont loin d'avoir produit les résultats escomptés. Le Ghana se félicite que la communauté internationale cherche à renforcer la coopération mondiale et régionale dans le domaine de la prévention du crime et que les instituts régionaux créés jusqu'ici participent activement à cette action. Il espère que l'appui et les ressources nécessaires seront accordés à l'Institut africain qui vient d'être créé en Ouganda afin de lui permettre de faire mieux connaître les méthodes efficaces de prévention de la criminalité en Afrique et d'encourager une action concertée dans les domaines d'intérêt commun pour le continent.

40. Le Ghana apprécie les efforts faits par l'Office des Nations Unies à Vienne pour mobiliser toutes les ressources financières et humaines et les mettre à la disposition des responsables des questions sociales ainsi que la coopération offerte par le PNUD.

41. M. TURK (Israël) regrette que certaines délégations aient décidé de politiser le débat sur les questions à caractère social examinées car il estime qu'elles concernent les valeurs humanitaires les plus élémentaires et doivent donc être abordées sous un angle apolitique et de manière responsable.

42. Le vieillissement de la population israélienne est au centre de l'attention publique. De nombreuses commissions gouvernementales ont été créées et des recherches entreprises pour étudier l'impact du vieillissement sur les services sanitaires et sociaux. La structure de la population, qui comprend une part importante d'immigrants âgés, a donné naissance à des notions de responsabilité

(M. Turk, Israël)

très variées à l'égard des personnes âgées s'appuyant à la fois sur des valeurs modernes et traditionnelles. L'heureux mariage de systèmes de protection sociale très sophistiqués et d'un sens profond des responsabilités et des liens familiaux pourrait servir d'exemple aux sociétés en développement.

43. Le Ministère du travail et des affaires sociales et le Ministère de la santé ont mis au point des politiques sociales visant à réduire au minimum les raisons qui encouragent à l'institutionnalisation et à accroître au maximum celles qui pousseraient les familles à s'occuper elles-mêmes de leurs membres plus âgés. L'un des principaux objectifs de la politique sociale est de permettre aux personnes âgées de continuer à gagner leur vie, à participer activement à la société et, le cas échéant, à changer de carrière tard dans la vie.

44. L'expérience des kibboutzim donne un exemple de la politique appliquée en matière d'emploi aux travailleurs plus âgés. Le kibboutz est chargé de garantir un emploi à ses membres plus âgés qui ont un droit de regard sur la décision concernant le type d'emploi auquel ils seront affectés. Après 70 ans, ceux-ci ne sont plus obligés de travailler bien qu'ils aient le droit de le faire. A partir de 55 ans, ils peuvent réduire progressivement leur temps de travail et à partir de 65 ans, ils ne sont plus obligés d'effectuer des travaux pénibles. Les études réalisées dans divers kibboutzim montrent que plus de 90 % des membres âgés de plus de 65 ans continuent de travailler. L'environnement du kibboutz, qui permet d'adapter les tâches en fonction de l'âge, facilite l'emploi continu et prévoit une forme de retraite progressive.

45. M. Turk appuie sans réserve le Plan d'action international sur le vieillissement auquel Israël souhaite contribuer en faisant notamment part aux pays en développement de ses expériences en matière de formulation des politiques et en les aidant à mettre ces dernières en application.

46. Mme VERLEZZA (Venezuela) dit que son pays attache une importance considérable aux questions de développement social et à la prévention de la criminalité. Au sujet du point 93, le Venezuela est gravement préoccupé par l'accroissement de la criminalité et son internationalisation croissante dans le monde entier et appuie pleinement toutes les initiatives prises pour traiter énergiquement ce problème. L'Organisation des Nations Unies doit poursuivre les efforts sérieux qu'elle a déployés dans ce domaine qui comprennent la coordination et le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action de Milan (voir document A/43/572).

47. Le Venezuela appuie sans réserve les préparatifs du huitième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, y compris les réunions préparatoires interrégionales d'experts qui sont extrêmement utiles. Le huitième Congrès doit être l'occasion idéale de jeter des bases solides permettant de renforcer la coopération internationale.

48. Il est de plus en plus important de disposer d'un système judiciaire efficace rationnel et humain et d'unifier la planification sectorielle et intersectorielle des activités de prévention et le Comité pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance joue un rôle important à cet égard. Il convient d'accorder l'attention voulue à la structure et à la gestion actuelles du secrétariat du

(Mme Verlezza, Venezuela)

programme de prévention du crime particulièrement à la lumière des résolutions 1986/11 et 1987/56 du Conseil économique et social et de la résolution 42/59 de l'Assemblée générale.

49. S'agissant du point 107, Mme Verlezza dit que le Venezuela considère la cellule familiale comme l'unité de base de la société et l'intermédiaire entre la société et l'individu, ce qui lui confère un rôle essentiel dans le processus de développement en raison de sa capacité à trouver des solutions novatrices pour faire face à la crise économique et sociale. Le Venezuela a créé un Ministère de la famille chargé de coordonner toutes les activités liées à la famille et d'empêcher le morcellement des programmes sociaux du Gouvernement. Ce ministère a pour mission de mettre au point une nouvelle conception de la gestion sociale et il a tenu pour ce faire de vastes consultations auxquelles ont participé des spécialistes, des représentants gouvernementaux ainsi que des membres intéressés du public.

50. Dans ce domaine, le Venezuela a une politique conforme à l'action internationale, qu'il appuie pleinement. En octobre 1988, il a organisé, sous les auspices de l'Unesco, une réunion des pays d'Amérique latine et des Caraïbes consacrée à la famille et au développement, y compris aux politiques familiales, afin de faire part de l'expérience acquise par le Ministère de la famille, qui est unique en son genre, et d'apprendre ce que les autres pays de la région ont accompli dans le domaine des politiques familiales. Les conclusions ont porté, entre autres, sur la définition du milieu familial pour la formulation des politiques des pouvoirs publics, le cadre juridique de la protection et de la promotion de la famille, et les stratégies gouvernementales et non gouvernementales d'action en faveur de la famille. Ce type de réunion devrait être organisé dans toutes les régions afin de mieux faire comprendre à la communauté internationale l'importance de la famille dans le processus du développement. Il convient de se féliciter de l'intérêt pour la famille manifesté par l'Organisation des Nations Unies dont témoigne le rapport A/43/570 du Secrétaire général, et il faut poursuivre dans cette voie en coopération avec les organisations non gouvernementales.

51. M. TAHA (Soudan) dit que le nombre croissant de handicapés et de personnes âgées représente un nouveau fardeau pour les pays en développement. La solution de leurs problèmes dépend de celle des problèmes économiques qui, à son tour, suppose une volonté politique. Il faut accélérer le développement économique et social, instaurer le nouvel ordre économique international et mettre les ressources nécessaires à la disposition des pays en développement si l'on veut que soit pleinement appliquée la Stratégie internationale du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

52. De même que d'autres pays en développement, le Soudan connaît un certain nombre de difficultés intérieures dont le conflit armé dans le sud, la famine, l'afflux de personnes déplacées et de réfugiés et des catastrophes naturelles. Ces difficultés touchent tout le monde mais plus gravement les groupes les plus défavorisés comme les personnes âgées, les handicapés, les femmes et les enfants. Ce sont toujours les mêmes groupes qui souffrent le plus des effets pervers des politiques d'ajustement structurel.

(M. Taha, Soudan)

53. Le Soudan compte environ 2 millions de handicapés. Ce nombre élevé s'explique par les maladies endémiques ainsi que par celles liées à la malnutrition. Le Gouvernement a déployé de grands efforts pour venir en aide aux handicapés et prévenir les handicaps en développant ses programmes de vaccination ainsi que les programmes d'assistance aux mères et aux enfants et d'hygiène industrielle. La stratégie adoptée par le Ministère d'aide sociale vise à développer les capacités individuelles de façon à permettre à chacun de participer au développement économique et social. Pour cette raison, la rééducation et la formation des personnes handicapées suscitent un intérêt croissant.

54. Le Soudan s'efforce de mettre en oeuvre le Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées par des mesures officielles et une action populaire et exécute des projets visant à faire participer les handicapés à la vie publique et à leur garantir une existence digne. Il a participé à de nombreuses réunions régionales et internationales sur la question des handicapés et cherche à mettre à profit les enseignements que d'autres pays ont recueillis dans le domaine de l'aide aux handicapés et de leur rééducation.

55. Les associations bénévoles ont joué un rôle important en ce qui concerne les problèmes intéressant les handicapés et le Gouvernement soudanais appuie leurs efforts en mettant des édifices publics à leur disposition, en accordant des licences d'importation et en exemptant des droits de douane le matériel importé pour les personnes handicapées. Le travail social au Soudan repose sur une tradition populaire d'entraide et de participation de tous, les efforts déployés par le Gouvernement ne suffisant pas en raison du manque de ressources. L'importance de l'entraide et de la participation populaire au Soudan a encouragé la fourniture d'une assistance volontaire provenant de l'étranger ainsi qu'une action visant à la compléter.

56. La délégation soudanaise tient à souligner l'importance des politiques et programmes de coordination à l'échelle du système des Nations Unies dans le domaine du vieillissement et juge satisfaisant le projet d'approche, à l'échelle du système, pour la mise en oeuvre du Plan d'action international sur le vieillissement qui est présenté dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/43/583. Elle appuie la création d'une société africaine de gérontologie et attache une grande importance à l'information que l'Institut international du vieillissement pourrait fournir aux pays en développement. Un appui accru devrait être accordé au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le vieillissement en raison du rôle essentiel qu'il joue pour mieux faire comprendre les questions liées au vieillissement ainsi que de l'assistance qu'il fournit aux pays en développement.

57. Le Soudan est favorable à la proclamation d'une année internationale de la famille car il a conscience de la nécessité de préciser les questions liées à la famille et reconnaît que la famille joue un rôle essentiel dans le développement économique et social.

58. Il est nécessaire de favoriser la participation des jeunes au développement et à la prise des décisions. Au Soudan, les jeunes participent activement à la vie politique, économique et sociale. Dans le cadre du mouvement syndical, les jeunes

(M. Taha, Soudan)

ont joué un rôle important dans le renversement du régime dictatorial au cours du soulèvement d'avril 1985. Le Comité national soudanais pour l'Année internationale de la jeunesse participe avec enthousiasme aux activités de suivi de l'Année. Le Soudan tient à renforcer les valeurs humanitaires chez les jeunes et à leur faire pleinement comprendre les dangers de la guerre, de la discrimination raciale et du fanatisme.

59. Les crimes commis contre le peuple soudanais n'admettent pas de pardon et le pays continue à souffrir de leurs conséquences. Le Soudan porte donc un intérêt particulier à la prévention de la criminalité et à la justice pénale. Le septième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a donné des résultats importants et il convient de féliciter le Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour préparer le huitième Congrès.

60. M. SOKALSKI (Directeur de la Division du développement social), en réponse à des questions du représentant de la République dominicaine, dit que le Groupe du vieillissement fait partie du service des activités des groupes sociaux qui, à son tour, dépend de la Division du développement social. Les effectifs de ce groupe sont de quatre postes d'administrateur. Jusqu'à la suspension du recrutement en 1985, ce groupe comptait quatre postes d'administrateur et d'un poste prêté par le Fonds des Nations Unies pour la population. En raison du gel du recrutement, deux postes seulement sont pourvus depuis le printemps de 1988, mais une exception a été faite et un troisième administrateur vient d'être recruté et devrait prendre ses fonctions prochainement.

61. Le principal problème réside dans la réduction des effectifs. Bien qu'aucune décision finale n'ait encore été prise au sujet des ressources globales mises à la disposition de l'Office des Nations Unies à Vienne, on sait que le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires dans son ensemble, perdra six postes de la catégorie des administrateurs : un D-1, un P-5 et quatre P-4 et devra remplacer un poste P-3 par un poste P-2. Tout est fait pour appliquer ces réductions de façon uniforme, compte dûment tenu des programmes prioritaires. Le Groupe du vieillissement doit renoncer au moins à un poste. Ses effectifs financés par imputation sur le budget ordinaire doivent être ramenés ainsi au niveau actuel des effectifs d'autres groupes comparables - Groupe du vieillissement et Groupe de la jeunesse - qui ont tous deux subi des compressions d'effectifs importantes ces dernières années.

62. M. Sokalski n'a pas connaissance de propositions sérieuses venant confirmer les bruits selon lesquels le Groupe du vieillissement pourrait être fusionné avec un autre groupe du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Le Secrétaire général et le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne sont pleinement partisans du maintien de ce programme à titre distinct. Cela ne signifie pas qu'aucune modification ne sera apportée à l'avenir à l'organisation des groupes chargés du développement social. Le processus en cours de réduction des effectifs est particulièrement compliqué dans le cas de l'Office des Nations Unies à Vienne puisque les effectifs de celui-ci sont beaucoup plus faibles que ceux d'autres services du Secrétariat. Le nouveau rôle dont il a été chargé en 1987 ne s'est pas accompagné d'un transfert

(M. Sokalski)

correspondant de ressources en provenance du Siège à New York. A moins que d'autres ressources ne soient mises à la disposition de l'Office en plus de celles qui sont prévues au budget ordinaire, une restructuration risque d'être inévitable. M. Sokalski espère donc que des fonds extra-budgétaires seront mis à la disposition du Groupe du vieillissement afin d'éviter une telle éventualité.

63. Enfin, pour ce qui est du solde actuel du Fonds d'affectation spéciale concernant le vieillissement, M. Sokalski répond que les comptes sont actualisés sur une base annuelle. Le solde s'élevait à 311 392 dollars des Etats-Unis à la fin de 1987. Les fonds décaissés au 30 juin 1988 se montaient à 134 000 dollars des Etats-Unis, ce qui laisse un solde d'environ 177 000 dollars des Etats-Unis.

La séance est levée à 16 h 55.